



CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 31 MARS 2022

Service émetteur :
DGS

SÉANCE ORDINAIRE

PROCES-VERBAL

Le **trente-et-un mars deux mille vingt-deux** à 18 h 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, convoqué le **24 mars 2022**, réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Michèle DOLLÉ, Maire.

Étaient présents :

Michèle DOLLÉ, Yves GUYOT, Nadia SOUFFOY (de la question 1 à 11), Pascal LE LIBOUX, Claudine CORPART, Joël TRÉCANT, Valérie MAHÉ, Julian PONDAVEN, Lisenn LE CLOIREC, André HARTEREAU, Laure LE MARÉCHAL, Frédéric TOUSSAINT, Peggy CACLIN, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Jacques KERZERHO, Stéphane LOHÉZIC (à partir de la question 2), Anne-Laure LE DOUSSAL, Tiphaine SIRET, Gwendal HENRY, Yves DOUAY, Guillaume KERRIC, Alain HASCOËT, Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEC, Julien LE DOUSSAL, Christian LE BOULAIRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- 1) Nadia SOUFFOY a donné pouvoir à Claudine CORPART (à la question 12)
- 2) Marie-Françoise CÉREZ a donné pouvoir à Anne-Laure LE DOUSSAL
- 3) Martine JOURDAIN a donné pouvoir à Yves GUYOT
- 4) Jean-François LE CORFF a donné pouvoir à Roselyne MALARDÉ
- 5) Stéphane LOHÉZIC a donné pouvoir à Michèle DOLLÉ (à la question 1)
- 6) Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ a donné pouvoir à Fabrice LEBRETON
- 7) Michèle LE BAIL a donné pouvoir à Christian LE BOULAIRE

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. **Madame Valérie MAHÉ** désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

ORDRE DU JOUR :

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2021

Madame la Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 février 2022.

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 février 2022.

2) DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : compte-rendu

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « Nous avons plusieurs remarques et questions à formuler à propos de certains sujets :

1 : La première remarque portera sur les travaux qui vont être effectués à l'école élémentaire Jean Macé. On s'en félicite bien sûr. On aimerait avoir quelques informations quant au calendrier. On aimerait également avoir des précisions quant aux travaux prévus à l'école Paul Eluard.

2 : La seconde remarque portera sur le marché relatif à l'étude et à la redynamisation du centre-ville. Pour rappel, le 18 juin 2020, le Conseil Municipal a approuvé la création et la composition d'un groupe de pilotage chargé du suivi de l'étude « Dynamisme des bourgs et des Villes de Bretagne ».

Vous avez choisi le bureau d'études PARTICULES pour accompagner la Ville dans cette démarche. A l'époque, vous nous aviez appris que le coût de cet accompagnement s'élevait à 125.000 € dont 75.000 € pour la Ville et 50.000 € de subventions.

Ce soir, vous annoncez une rallonge de 52 370 € ; ce qui porte le coût de cette étude à 127 370 €.

1^{ère} : qu'est-ce qui explique cette rallonge ? On l'ignore.

2^{ème} : cette étude à laquelle je viens de faire allusion devait durer environ 18 mois selon le calendrier qui nous avait été annoncé en juin 2020. Le lundi 14 mars dernier, le cabinet PARTICULES a présenté lors d'une réunion publique les orientations de ce projet de dynamisation. Toutefois, Madame la Maire, nous croyons que cette présentation aurait pu, quand même, être faite, préalablement, à l'ensemble du Conseil Municipal.

3 : La 3^{ème} remarque est en lien avec la précédente.

Depuis 2014, vous multipliez les recours aux cabinets conseils et / ou d'études et cela a un coût pour la Collectivité. Pour rappel :

- PARTICULES : 127.370 €,
- HYBIRD : 80.000 €,
- TB MAESTRO pour la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier : 140.000 €,
- PREVANCE pour la prévention des risques professionnels pour 58.560 €,
- Sans compter les autres études que vous avez lancées et demandées auprès, par exemple, de LF Formation au sujet de la santé au travail, de CAP URBAIN pour le gymnase Victor Hugo, ou d'IN EXTENSO pour l'Abbaye de la Joie. J'en oublie certainement.

Tout cela a un coût non négligeable pour la Collectivité : pour les quelques exemples que je viens de citer, nous dépassons largement les 400.000 €.

Cela fait beaucoup d'argent public dans les poches de cabinets privés, certains d'entre eux étant souvent animés d'intentions purement mercantiles. On s'interroge donc légitimement sur ces dépenses publiques : sont-elles vraiment indispensables ?

N'y-a-t-il pas des solutions d'accompagnement moins onéreuses pour la Collectivité ? Ne peut-on pas s'appuyer sur des Ressources Humaines internes ?

Et puis, qu'apportent réellement ces cabinets à la Collectivité ? Ce serait bien qu'un bilan puisse être dressé pour en mesurer la plus-value ou non, pour la Ville. Pour l'heure, ce sont des informations que nous ignorons et que nous aimerions bien connaître.

Comment donc, ce soir, ne pas faire référence au rapport du Sénat rendu public le 17 mars dernier, rapport qui met en exergue la présence tentaculaire de nombreux cabinets conseils, dont les cabinets McKinsey ou Capgemini notamment au sein des différents Ministères ? Pour la seule année 2021, rappelons que l'Etat a déboursé près d'un milliard d'euros pour être conseillé. Je me permettrai Madame la Maire de lire quelques lignes d'une note sénatoriale liée à ce rapport : « En 2021, l'État a dépensé plus d'un milliard d'euros en prestations de conseil. Ces dépenses ont plus que doublé depuis 2018. Ce qui interroge à la fois notre vision de l'État et de sa souveraineté face à des cabinets privés et la bonne utilisation de nos deniers publics. Après quatre mois d'investigation et 7 300 documents recueillis, la commission d'enquête démontre que des pans entiers des politiques publiques ont été sous-traités à des cabinets privés : crise sanitaire, réforme de l'aide juridictionnelle, radars routiers, évaluation de la stratégie nationale de santé... Le recours aux consultants est ainsi devenu un réflexe pour un État qui donne parfois l'impression qu'il « ne sait plus faire », malgré le dévouement de ses propres agents. Bien que discrète, l'influence des cabinets de conseil sur les politiques publiques est avérée. Les consultants proposent des solutions « clés en main » aux décideurs, que les agents publics sont nommés de mettre en œuvre. Au terme de cet exercice de transparence démocratique, la commission d'enquête formule 19 propositions pour en finir avec l'opacité des prestations de Conseil, mieux encadrer le recours aux consultants, renforcer les règles déontologiques applicables et mieux protéger les données de l'État. Ce rapport n'est pas une fin en soi, mais plutôt un commencement. Sa vocation est d'alimenter le débat public à partir de faits à la fois concrets et documentés. »

Certes, ce rapport concerne les dépenses de l'Etat et non celles des Collectivités dont les Municipalités. Certes, on n'est pas sur le même type de conseils. Certes, les chiffres annoncés (1 milliard d'€) n'ont absolument rien à voir avec les dépenses engagées par la Ville. Toutefois, il ne doit pas vous exonérer d'une réflexion sur le rôle des cabinets privés dans votre politique en matière d'urbanisme, de santé et de sécurité au travail par exemple ainsi que sur la bonne utilisation des deniers publics. Il faut effectivement que ce rapport « alimente le débat public ». Cela nous semble d'autant plus essentiel que notre Collectivité va devoir affronter, dans les mois à venir, nombre d'incertitudes, budgétaires notamment, lesquelles, nous le croyons, doivent vous inciter à la prudence. »

Madame la Maire répond « Je vais partir de la généralité puis nous allons nous resserrer sur ce qui concerne Hennebont. Je ne suis pas l'État, je ne suis pas Députée. Je ne parlerai pas ici de politique nationale, c'est ma position et je n'engage pas de débat de politique nationale au sein du Conseil Municipal. On règle là les questions de la Collectivité.

Même si nous avons des services tout à fait compétents, les compétences de ces services ne vont pas jusque-là et nous avons, en effet, besoin d'être accompagnés parce qu'il y a des réponses spécifiques à apporter sur des questions particulières. Quand on parle de redynamisation de centre-ville, je pense que c'est extrêmement difficile de réfléchir entre nous et de ne pas avoir un regard extérieur qui est capable de poser un diagnostic, de nous accompagner dans une démarche de propositions.

Il en est de même concernant le travail autour du regroupement des Services Techniques. Nous avons besoin de quelqu'un qui prenne de la hauteur, qui soit tout à fait objectif et qui en plus à une connaissance de ce que l'on peut demander et des attentes que l'on peut avoir.

Certes cela a un coût mais on peut considérer que c'est un investissement sur l'avenir et que cela évite de faire un certain nombre d'erreurs que si nous ne faisons les choses que par notre prisme qui est beaucoup plus restreint ».

Yves GUYOT ajoute : « Concernant cette étude et les marchés qui ont été passés avec le groupement Particules, il y avait une tranche optionnelle qui envisageait de confier des missions complémentaires à Particules. C'est dans ce cadre-là que se situe ces modifications. Il y a quand même une présentation qui a été faite en COPIL avait pu découvrir des fiches-actions qui résultaient du travail du Particules et qui, pour certaines, consistaient en des études supplémentaires dont une étude de stationnement, des AMO. Les services même de la Ville nous conseillent de faire appel à des spécialistes pour trouver la meilleure maîtrise d'œuvre et pour faire des économies à l'issue de ce choix. On lance un cycle de modifications et de réaménagement du centre-ville qui n'en a pas connu depuis la reconstruction. On engage la Ville sur un cycle qui peut durer 10 ans, 12 ans, 15 ans et peut-être plus. Et il s'agit de ne pas se tromper. Dans ces études complémentaires, il y a aussi une étude mobilité car il y a une forte attente d'améliorer la circulation et on ne peut pas le faire au doigt mouillé en disant on va modifier tel ou tel chose. Les services nous disent on ne sait pas faire, les services de Lorient Agglomération nous disent qu'eux-mêmes ne savent pas faire et qu'il faut donc avoir recours à des spécialistes de déplacements et de mobilités pour faire des comptages, des diagnostics et pour voir quelles sont les solutions à apporter. Il ne s'agit pas de bricoler. Il s'agit de trouver les meilleures solutions tout de suite donc cela a un coût. Parmi les fiches-actions et le coût supplémentaire qui apparaît ici, il y a un dossier qui a été déposé dans le cadre du fonds friches, des fonds d'État qui visent à remettre à des aménageurs des terrains qui avaient un coût de démolition et de dépollution. Pour éviter de consommer du foncier, essayer de recycler du foncier qui avait du mal à sortir par ailleurs. Ce fonds friches a conduit la Ville à avoir une subvention très intéressante et bien ça, ça a été fait avec Particules qui a apporté, à mon sens, une aide appréciable de spécialiste de l'urbanisme et on peut estimer que ça a donné plus de chance de décrocher cette aide. On peut ne pas être d'accord là-dessus et estimer qu'on aurait pu faire aussi bien sans. Il y a un coût mais aussi des résultats en retour. Dans tous les cas, le plus important c'est d'avoir des visions globales. Quand on est arrivé en 2014, il y avait une étude de circulation qui était trop restrictive et elle portait uniquement sur des sens de circulation, sans parler de réaménagement et de vision globale du centre-ville. L'important c'est d'avoir des études qui prennent suffisamment large pour qu'on ait tous les éléments pour faire des choix qui engagent la Ville sur une longue durée ».

Christian LE BOULAIRE déclare que les Cabinets servent à faire dire par d'autres les décisions déjà prises comme pour la dynamisation du centre-ville : la suppression de 2/3 des places du centre-ville coûtant très cher. Puis, il interroge sur l'état de la tombe de la famille Trottier au cimetière du Centre.

Frédéric TOUSSAINT répond : « Cette question a été abordée lors du dernier Conseil d'Administration de Hennebont Patrimoine, la question a été posée par Jean-Pierre HENRY également. La tombe ne nous appartient pas, il n'y a plus d'héritier. Une des 2 tombes est dans un état de vétusté avancée, les services sont intervenus. J'étais intervenu auprès de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) parce que les fiches nécrologiques des Trottier sont aux archives de l'UIMM de Lyon pour avoir une opération de mécénat. Ça a été sans suite et je pense pour en avoir échangé après avec les membres de l'association Hennebont Patrimoine que ce serait, peut-être, un beau sujet à porter pour une association en vue d'opérer une opération de mécénat mais via la Fondation du Patrimoine puisque nous en avons un représentant local très actif ».

Madame la Maire répond : « De dire que les études sont commandées pour arriver à une conclusion, c'est quand même une vue très restrictive et ce n'est pas très respectueux des cabinets d'études qui font un travail. C'est une manière de voir par le petit bout de la lorgnette, excusez-moi. Une étude doit au contraire nous permettre d'avoir une vision plus large et être effectivement de nous faire sortir de notre point de vue pour avoir un peu plus de hauteur ».

Fabrice LEBRETON déclare : « Je voudrais rebondir sur les propos de Monsieur GUYOT qui, sauf erreur de ma part, s'est limité au seul cabinet PARTICULES. Je pense qu'il faut, au contraire, dépasser le simple cas de ce dernier et élargir la réflexion à l'ensemble des cabinets. Il y a autre chose qui m'a surpris et que je ne partage pas avec lui. Je reprends en substance ce qu'il a dit : « J'estime que le travail de PARTICULES est de qualité. » a-

t-il dit. Au vu des sommes engagées par la Ville, on ne peut pas se contenter d'une simple estimation. Il faut une évaluation précise, un bilan précis de tout ce qui a été fait pas tous ces cabinets. Il y a de l'argent public qui est en jeu. Il est donc normal que la Collectivité demande que soit dressé un bilan pour savoir, comme je l'ai dit, si ces cabinets apportent ou non une plus-value à la Ville. Mais, cela, on ne le sait pas.

J'ai relu avec attention le *Hennebont mag* de novembre 2020 notamment la partie intitulée « Pour un centre-ville dynamique. Vous parlez, pour la phase n°7, d'évaluation de la démarche. Vous parlez d'évaluation et quand on vous pose la question en Conseil Municipal, vous dites que l'évaluation est difficile. C'est un peu contradictoire. »

Yves GUYOT répond : « Un travail intellectuel, un travail de conception, ce n'est pas toujours forcément facile à évaluer en terme de dizaine ou de milliers d'euros. On en est satisfait. Je voudrais juste répondre à Christian LE BOULAIRE car quand on donne des chiffres qui sont outranciers, il ne faut pas les laisser sans réponse. La 1^{ère} évolution de la Ville qui déclenchera les choses, elle risque d'entraîner, non pas la disparition d'1/3 des places de stationnement mais d'1/40^{ème} des places de stationnement et on verra après. Il y aura d'autres évolutions qui seront plus tard dans la décennie. C'est donc une place sur 40 à l'échelle de l'hyper centre ».

Madame la Maire répond : « Il y avait une réunion publique qui présentait donc l'évaluation de la démarche c'est la présentation des conclusions du cabinet Particules avec un ensemble de démarches qui sont faites dont des réunions publiques avec les habitants, avec les commerçants ».

Aurélia HENRIO déclare : « Que vous fassiez appel à des organismes privés pour avoir plus de conseils et une véritable expertise. Soit. En ce qui concerne la dynamisation du centre-ville, j'ai le sentiment que nous avons de grands absents au niveau de la consultation : les commerçants. A quels moments a-t-on véritablement concerté les commerçants qui sont les acteurs principaux de cette modification ? J'ai été interpellée par des commerçants qui s'étonnent de ne pas en savoir beaucoup sur ce projet. J'ai le sentiment que les commerçants n'ont pas une connaissance complète de ce qu'a produit PARTICULES. »

Yves GUYOT répond : « Les commerçants ont eu 3 points de rendez-vous en période diagnostic, une au printemps, à l'issue de la phase diagnostic et une rencontre en décembre lors de laquelle les commerçants ont la restitution des orientations et des conclusions. Les commerçants après, ils viennent ou ils ne viennent pas. On a, à chaque fois, essayé de communiquer large mais ils ne sont pas venus aussi nombreux que ce que l'on aurait souhaité et de ce qu'on aurait pu attendre. Il n'empêche que les contacts avec eux continuent, il y en aura prochainement. Et puis dans la maîtrise d'œuvre, là aussi un bureau d'étude spécialisé technique qui va être missionné pour l'évolution et le suivi des travaux de la place Foch. Ils vont avoir dans leur cahier des charges, et la concertation avec la population, et la mission de travailler en relation directe avec les commerçants. Donc ils ne sont pas du tout oubliés, ils sont présents dans notre esprit du début à la fin de la démarche ».

Madame la Maire ajoute : « Et nous avons Yves DOUAY et Pascal LE LIBOUX qui sont en contact réguliers avec les commerçants ».

Aurélia HENRIO répond : « Trois commerçants m'ont interpellée pour me dire qu'ils n'étaient pas au courant du projet. Il y a des personnes inquiètes auxquelles j'ai communiqué les coordonnées de Messieurs DOUAY et LE LIBOUX. Je leur ai aussi conseillé de contacter *Allo Madame la Maire*. Il me semble que l'un d'eux vous a appelée. Il y a chez eux une véritable inquiétude. Peut-être ne se sentent-ils pas suffisamment sollicités. En tout cas, je pense qu'il est vraiment important de travailler main dans la main avec eux. »

Madame la Maire répond : « On vous a répondu. Le contact est régulier avec les commerçants. En ce qui concerne le quai du Pont Neuf, nous avons souhaité communiquer en toute transparence lors de cette réunion publique. Il est sûr que le quai du Pont Neuf, ce ne sera pas pour tout de suite et c'est en réflexion ».

Yves GUYOT ajoute : « Juste pour préciser tout de même, que dans une projection qui se déroule par séquence, la séquence qui du Pont Neuf c'est la 4^{ème}, c'est la fin de la décennie. Titré dessus c'est un choix mais ce n'est pas ça qui reflète ce qui va arriver dans un 1^{er} temps ».

Madame la Maire ajoute : « Sur l'école Jean Macé, il y a eu une Commission Marchés d'Appels d'Offres mardi, je ne sais si vous y assistiez Aurélie HENRIO. Voilà donc vous avez dû avoir la réponse. Certains lots n'ont pas pu être attribués et ont été relancés donc ça retarde notre calendrier. Et pour l'école Paul Eluard, ce n'est pas prévu cette année, sauf la salle de sieste ».

Présents : 27 Pouvoirs : 6 Total : 33 Exprimés : 0

Non votant : Prend acte

Le Conseil Municipal prend note des actions engagées au titre des délégations du Maire.

3) Demande de subvention de l'association "Stade Hennebontais"

Philippe PERRONNO donne lecture du bordereau.

Présents : 27 Pouvoirs : 6 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'ATTRIBUER** la subvention de 500 € à l'Association Stade Hennebontais,
- ➔ **DE DIRE QUE** la dépense sera inscrite au Budget au compte : 6574

4) Demande de subvention de l'Association "Cordée Cordage"

Madame la Maire précise que ce bordereau sera présenté au Conseil Municipal d'avril afin qu'il passe en Commission.

5) Inscription aux séances de natation du 3ème trimestre au CAK

Philippe PERRONNO donne lecture du bordereau.

Madame la Maire ajoute que l'enjeu fort est de faire revenir la clientèle et les usagers à la piscine

Présents : 27 Pouvoirs : 6 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** l'attribution de 5 places gratuites aux personnes qui s'inscrivent au 3^{ème} trimestre et inscrites aux deux premiers trimestres.

6) Attribution d'une subvention à l'Association "Ar Redadeg" - achat Km Redadeg 2022

Laure LE MARÉCHAL donne lecture du bordereau.

Tiphaine SIRET déclare ne pas prendre part au vote.

Présents : 27	Pouvoirs : 6	Total : 33	Exprimés : 32	
<u>Unanimité</u>	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 1 (T SIRET)

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'ATTRIBUER** une subvention de 350 € à l'Association « Ar Redadeg »
- ➔ **DE DIRE** que la dépense sera inscrite au compte 6574.

7) Inscription modification du circuit du Talhouët avec ses variantes au PDIPR du Morbihan

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Présents : 27	Pouvoirs : 6	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** les modifications apportées au tracé du circuit de randonnée du Talhouët tels qu'elles figurent sur les plans IGN annexés à la présente délibération,
- ➔ **DE S'ENGAGER** à respecter les conditions nécessaires à cette mise en œuvre précédemment décrites,
- ➔ **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette démarche, y compris les conventions d'autorisation de balisage, d'usage des voies et propriétés publiques, ainsi que les conventions tripartites éventuelles,
- ➔ **DE TRANSMETTRE** l'ensemble des pièces à messieurs les présidents de Lorient Agglomération, du Conseil Départemental et de la Fédération Française de Randonnée, pour suite à donner.

8) Agence Locale de l'énergie et du climat de Bretagne Sud : convention pluriannuelle d'objectifs et convention d'attribution de subventions.

Julian PONDAVEN donne lecture du bordereau.

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « Nous allons voter ce bordereau puisque les intentions affichées sont ambitieuses. Néanmoins, on se dit que, comme dans d'autres projets, on annonce de belles intentions, on emploie de beaux mots, ambitieux et généreux, que nous partageons mais, au final, on arrive à des actions relativement modestes. Là, c'est 2 000 € pour simplement une action de sensibilisation. On avance à petits pas, tout doucement, tranquillement. Comme tu l'as dit tout à l'heure Julian PONDAVEN, il y a une urgence climatique qui nécessite des actions plus fortes. Vous faites allusion dans le bordereau à la loi « climat et résilience » d'août 2021. Cette loi est en deçà de ce qu'il faudrait faire. C'est le moins que l'on puisse dire. Beaucoup de mouvements écologistes se sont plaints de la faiblesse de cette loi. Elle en est aujourd'hui l'illustration à notre niveau. Et oui, Madame la Maire, je pense que les débats nationaux impactent forcément nos débats locaux parce que toute action de l'Etat a une incidence sur notre politique. On ne peut pas s'en débarrasser ni s'en désintéresser. Cette loi est insuffisante et donc son application sur le terrain l'est également. Nous allons voter mais encore une fois c'est une montagne qui accouche d'une souris. Par exemple, nous sommes quand même

loin des objectifs affichés par l'Etat de vouloir réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre. Les actions de sensibilisation, c'est bien. Mais ce dont nous avons vraiment besoin ce sont des actions plus radicales. »

Julian PONDAVEN répond : « Je te laisse, Pierre-Yves LE BOUDEC, ton appréciation. Je voulais juste rappeler que l'engagement de la Ville dans Cit'ergie est un engagement volontaire, il n'y a aucune obligation. Sur les 45 000 Collectivités françaises, il n'y en a que 220, dont Hennebont, qui sont engagées dans Cit'Ergie. Les experts de l'ADEME qui ont fait un audit nous ont positionné sur la note de 58,1 %. Pour trouver des Collectivités à ce niveau-là, il faut trouver des Agglomérations et en Bretagne nous sommes la Commune la plus engagée à ce niveau-là. On est adepte de la concertation, du temps de la compréhension de tous. On ne va pas tout révolutionner du jour au lendemain mais on est parti depuis longtemps, notre sillon on le trace et on va le tracer loin mais il va se faire, étape par étape, en écoutant les gens, en leur expliquant. La Ville est en train de se transformer depuis de nombreuses années. Tout simplement pour vous dire que la transition énergétique c'est une réalité sur la Ville ».

Madame la Maire ajoute : « Et de rendre les choses solides. C'est très important de réussir à insuffler une culture commune. Quant à mon désintéret pour le débat national, gardez pour vous votre appréciation ».

Présents : 27	Pouvoirs : 6	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **APPROUVER** les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs, à conclure avec l'Association ALOEN et le programme d'actions correspondant,
- ➔ **APPROUVER** les termes de la convention d'attribution de subvention,
- ➔ **AUTORISER** Madame la Maire à signer lesdites conventions et leurs éventuels avenants,
- ➔ **DIRE QUE** les budgets sont inscrits au Budget Primitif 2022.

9) Compte Épargne Temps - provision 2022

Lisenn LE CLOIREC donne lecture du bordereau.

Présents : 27	Pouvoirs : 6	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **DE COMPLÉTER** la provision pour le Compte Épargne Temps d'un montant de 26 265.00 €
- ➔ **DE DIRE QUE** les crédits sont prévus en dépenses au compte 6815 (dotation pour risque) et en recettes au compte 15182 (autres provisions pour risques)

10) Constitution de provisions pour créances douteuses

Pascal LE LIBOUX donne lecture du bordereau.

Présents : 27	Pouvoirs : 6	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **DE CONSTITUER** une provision pour créances douteuses à hauteur de 15% des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 31 décembre 2021 pour un montant de 4 238.10 €,
- ➔ **DE RÉVISER** annuellement son montant au vu de l'état des restes à recouvrer constatés au 31/12/N-1 en appliquant le taux de 15 %,

➔ **DE DIRE QUE** les crédits seront prévus en dépenses au compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants » et en recettes au compte 4911 « provisions pour dépréciations des comptes de redevables » et au compte 4961 « provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers ».

11) Organisation des astreintes

Lisenn LE CLOIREC donne lecture du bordereau.

Aurélia HENRIO déclare « On souhaite, tout d'abord, témoigner, notre soutien aux différents agents qui sont d'astreinte, et ce, au nom de la continuité du service public et dans l'intérêt de notre Ville. Que ce soit pour les astreintes d'exploitation ou les astreintes décisionnelles. C'est important. Nous avons néanmoins quelques réserves à formuler. La première concerne une question que j'ai déjà posée en Comité Technique mais pour laquelle je n'ai pas eu de réponse définitive. Quelle est en effet la part d'agents qui sont concernés par les astreintes d'exploitation et par celles de décisions ? Seconde remarque. Même si les représentants du personnel ont émis un avis favorable sur cette question, on sent quand même chez certains, une certaine fatigue liée au fait que les astreintes reviennent très régulièrement et concernent peu d'agents. Ne pourrions-nous pas rendre ces astreintes plus attractives en décidant, si c'est règlementairement possible, une augmentation des indemnités accordées aux agents ? »

Lisenn LE CLOIREC répond : « Pas de réponse car sur le nombre d'agents qui réalisent les astreintes, je ne connais pas la réponse. Pour ce qui est de la fatigue qui se fait sentir concernant les astreintes, j'entends bien. Il faut bien savoir, et tu le sais bien Aurélia HENRIO parce que tu participes aux jurys de recrutement, qu'à chaque fois qu'on recrute un agent dans la filière technique, on incite fortement à entrer dans ce jeu des astreintes pour que les périodes soient plus étalées et que les agents soient moins sollicités. Pour ce qui est d'une majoration, on applique la réglementation tout simplement. Et s'il y a lieu, un jour, de voir une autre majoration, ce n'est pas en Conseil Municipal que cela va se discuter. Il y a d'autres instances pour cela ».

Aurélia HENRIO répond « J'ai en tête les propos d'un représentant du personnel qui a annoncé qu'ils étaient maintenant à un mois et demi, et que cela devenait très compliqué pour eux. »

Madame la Maire ajoute : « Vous vous rapprochez du Directeur Général des Services qui vous apportera la réponse. Je n'ai pas le sentiment que sur les astreintes d'exploitation, ils tournent toutes les 7 semaines, à vérifier. Tout à fait. Vous vous rapprochez des services. Et comme l'a dit Lisenn LE CLOIREC, quand on a une question ou une interrogation, on peut tout à fait entre le moment où ça passe en Comité Technique, puis en Commission Ressources et ensuite où ça arrive en Conseil Municipal, vous pouvez tout à fait aller questionner les services, il n'y a aucun souci. Comme cela vous aurez les réponses en amont, cela lèvera tous les doutes et vous permettra de voter en toute sérénité les bordereaux ou pas ».

Julian PONDAVEN ajoute : « Je me permets d'informer que les Adjoints de la Ville ont une astreinte, une semaine sur 8, bénévolement. C'est un vrai engagement citoyen que nous avons aux côtés des Agents de la Ville. Ce n'est pas toujours facile mais cela fait partie de l'engagement des élus et il faut, aussi, le faire savoir ».

Madame la Maire ajoute : « Ce sont les Élus qui sont appelés en 1^{er} sur l'astreinte et c'est eux qui voient, si oui ou non, il faut faire intervenir l'astreinte de décision et c'est ensuite cette astreinte qui évalue et décide de faire intervenir ou non l'astreinte d'exploitation. C'est bien cadré ».

Fabrice LEBRETON déclare : « Je voulais réagir aux propos de Monsieur PONDAVEN qui parle du bénévolat des Adjoints. Mais ils ont une indemnité pour cela, non ? »

Julian PONDAVEN répond : « Oui il y a une indemnité mais qui n'est pas liée à l'astreinte. C'est donc 24h/24 ».

Madame la Maire ajoute : « Ceci dit, nous considérons cela comme une chose tout à fait normale et nous ne nous sommes jamais posés la question de savoir si, oui ou non, nous allions aller sur les astreintes ».

Présents : 27	Pouvoirs : 6	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- **APPROUVER** la mise à jour des modalités du système d'astreintes tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISER** le versement des indemnités d'astreinte d'exploitation et la compensation des interventions majorées selon les taux réglementaires et dans les conditions précisés ci-dessus,
- **DIRE** que le règlement intérieur des astreintes tiré à part intégrera ces modalités actualisées,
- **AUTORISER** Madame la Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

12) Création, Suppression, Modification des emplois permanents

Lisenn LE CLOIREC donne lecture du bordereau.

Aurélia HENRIO déclare « Je vais intervenir sur la restructuration des services qui concerne le CTM, le SEVE et le Chantier d'Insertion. J'en profite pour rappeler la visite du site à Saint-Gilles, demain 1^{er} avril, qui nous permettra de découvrir les lieux et d'en avoir un premier aperçu. Nous avons quelques réserves sur la façon dont cette réorganisation a été menée. Elle est le fruit d'un travail que vous avez confié à HYBIRD dans le cadre du transfert des 3 services à Saint-Gilles. Cette nouvelle organisation importante s'explique en effet par votre volonté de regroupement de ces services sur un seul pôle. Cette réorganisation a aussi fait l'objet de discussions au sein du groupe de pilotage auquel participaient des représentants du personnel et des élus. On nous a annoncé que ce nouvel organigramme a été présenté le 30 septembre dernier. Ce n'est pas le souvenir que j'en ai si je consulte les notes que j'ai prises. Lors du dernier Comité Technique, même s'ils ont émis un avis favorable, les représentants du personnel ont exprimé des réserves sur le fait de ne pas avoir toujours été écoutés et entendus dans ce COPIL, regretté aussi que ce nouvel organigramme leur ait été présenté tardivement et quelque peu imposé. Si mes souvenirs sont exacts, vous-mêmes Madame la Maire et Madame LE CLOIREC vous avez exprimé quelques regrets sur le calendrier et que cela était un peu imposé. Ma question est donc la suivante : est-ce que tout le monde adhère à ce nouvel organigramme ? Comment cette nouvelle organisation va-t-elle pouvoir gérer la mise en place de ce nouveau pôle à Saint-Gilles ? »

Lisenn LE CLOIREC répond : « Effectivement sur le COPIL du 30 septembre 2021, on a échangé là-dessus lors du dernier Comité Technique, il n'avait été diffusé à personne avant ce COPIL. Seule la Directrice du Patrimoine l'avait eu, ce qui était normal puisque c'est elle qui pilotait ce programme-là. Il a été présenté le 30 septembre, il n'y a pas eu d'interventions particulières par la suite, je n'ai pas eu retour sur d'éventuelles remontées des services Patrimoine ou Ressources Humaines sur cet organigramme-là. Le Comité Technique, il est là aussi pour discuter de cet organigramme. On a passé un petit peu de temps lors de la dernière séance et il a quand même été accepté favorablement. Pour ce qui est de la modification de cet organigramme, il est indiqué organigramme-cible, c'est ce qui est visé pour fonctionner au mieux mais, encore une fois, il faut que chacun trouve sa place dans cet organigramme. On fera avec les agents que l'on a donc forcément que chacun devra y trouver sa place et ce ne sera pas tout de suite comme c'est indiqué là. »

Fabrice LEBRETON déclare « J'ai des précisions à demander à Madame LE CLOIREC. Elles sont en lien avec l'intervention que j'ai faite en début de Conseil. Dans son intervention, Madame LE CLOIREC a fait référence au cabinet HYBIRD. Madame LE CLOIREC, pouvez-vous nous expliquer les raisons pour lesquelles les agents ne sont pas en capacité de mener ce travail de réflexion en interne. Sur qui vous vous basez pour l'affirmer ? N'y a-t-il pas au sein de la Collectivité des personnes qualifiées, de qualité, compétentes pour le faire ? »

Lisenn LE CLOIREC répond : « Bien sûr que si, il y a des agents compétents pour le faire mais je pense sincèrement qu'ils n'ont pas le temps pour le faire. Il y avait surtout un point important, c'était d'avoir un point de vue objectif sur la réorganisation. Difficile de demander à l'actuelle Directrice du Patrimoine de réorganiser, à elle toute seule, 3 services complets. Ce n'était pas pensable ça. La charge de travail ne permet pas une telle réflexion. Mais attention, ce n'est pas une question de compétences, mais de disponibilité ».

Madame la Maire ajoute : « Il fallait faire ce travail-là. Cela permettra de bien définir, aussi, la manière dont on va investir ce nouveau Centre Technique Municipal ».

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **MODIFIER** le tableau des emplois permanents selon les modalités précisées ci-dessus,
- ➔ **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

Madame la Maire confirme la visite de l'ESAT le 1^{er} avril à 17h30 et rappelle la soirée au Centre Socio Culturel organisée par le CCAS et la Médiathèque dans le cadre des actions égalité femmes-hommes.

Levée de la séance à 19 h 54
